

République Française – Département du Doubs
CONSEIL MUNICIPAL
Extrait du Registre des délibérations

Séance du 4 décembre 2025

Publication sur le site de la ville le : 11 décembre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h15.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (départ à 20h18), M. Morgan PERRIN (arrivé à 20h15), Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, M. Bruno DIRAND, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARCUET, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : S. KURT/M. PERRIN (à partir de 20h18) ; R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. LESCURE ; F. MANZONI/B. DIRAND ; G. JOBERT/P. BENOIT ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; D. DUMONT/B. LAPOIRE ; B. ANDREZ/D. GUILLEUX.

Echange de terrain avec la SCI BELLEVUE

Lors de la mise en copropriété de l'immeuble au 7 rue de Bellevue appartenant à la SCI BELLEVUE représentée par M. Jean MARQUES, il a été constaté qu'une partie du trottoir se trouvant devant la propriété n'appartient pas à la commune.

Il est nécessaire de procéder à un échange de terrain pour valider l'état de fait du trottoir.

Ainsi, la SCI BELLEVUE cède à la commune la parcelle AO 221 de 23m² et la commune cède à la SCI BELLEVUE la parcelle AO 217 de 20m².

Cet échange est proposé sans souche. Ces parcelles sont évaluées à 600€ par le service de France domaine du 27 novembre 2025.

Les frais inhérents à l'opération seront supportés par moitié.

La commission urbanisme réunie le 06 octobre 2025 a émis un avis favorable.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve l'échange sans souche de la parcelle AO 217 contre la parcelle AO 221 avec la SCI BELLEVUE représentée par M. Jean MARQUES (ou toutes autres sociétés du même groupe auxquelles il serait associé ayant le même objet social) selon les conditions indiquées ci-dessus.
- prend en charge la moitié des frais inhérents à cette opération.
- autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Valdahon".